

# **CCAS Village Pierre RABHI**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

# **BP 2026**

# SOMMAIRE

## CONTEXTE GENERAL

P 3

## RETROSPECTIVES FINANCIERES

P 4 à 10

## Orientations budgétaires

P 11 à 15+

## PREAMBULE

### UNE FORMALITE SUBSTANTIELLE A LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

Par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB) : transmission au Préfet, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil d'administration.

D'autre part, ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le ROB du CCAS n'est pas comparable à celui du budget de la Ville dans la mesure où le CCAS ne lève aucune fiscalité et ne réalise aucun emprunt. L'arbitrage « fiscalité/emprunt » est donc sans objet.

C'est pourquoi, le présent document présentera les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Le budget 2026 sera le deuxième budget réalisé avec la nomenclature comptable et budgétaire M57.

# CONTEXTE GENERAL :

## Incertitude et frilosité économiques

### DU NIVEAU INTERNATIONAL A NATIONAL

En ce début d'année 2026, l'économie mondiale s'inscrit dans une phase de croissance modérée, marquée par l'épuisement des effets de rattrapage post-crise sanitaire et par un environnement géopolitique et commercial durablement incertain. La Banque mondiale anticipe une croissance mondiale de 2,6 % en 2026, après 2,7 % en 2025, avant une stabilisation à 2,7 % en 2027. Elle souligne que la décennie 2020-2030 pourrait être la plus faible en termes de croissance depuis les années 1960, sous l'effet combiné du vieillissement démographique, du ralentissement de la productivité et de niveaux d'endettement historiquement élevés.

Parallèlement, la désinflation se confirme à l'échelle mondiale. L'inflation moyenne mondiale retomberait autour de 2,6 % en 2026, après les pics observés entre 2022 et 2024, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, du ralentissement des marchés du travail dans les économies avancées et des effets différés du resserrement monétaire. Cette désinflation demeure toutefois incomplète, les prix des services et certaines matières premières restant sensibles aux tensions géopolitiques et climatiques, sources de volatilité persistante.

Le scénario central mondial repose ainsi sur une croissance positive mais limitée, une inflation progressivement normalisée et des conditions financières encore restrictives mais appelées à s'assouplir graduellement. Les risques restent néanmoins orientés à la baisse, notamment en cas de regain de protectionnisme, de nouvelles tensions géopolitiques ou d'ajustements abrupts sur les marchés financiers. Ce cadre international apparaît donc peu porteur, bien que relativement stabilisé.

Dans ce contexte, la zone euro évoluerait en 2026 selon un scénario de croissance faible mais positive, reposant sur une amélioration progressive des revenus réels des ménages, une stabilisation de la demande intérieure et une politique monétaire moins restrictive à l'horizon 2026. Cette dynamique reste toutefois limitée par un investissement privé freiné par l'incertitude, partiellement compensé par l'investissement public, notamment au titre des fonds européens et de la transition écologique.

En France, l'Insee et la Banque de France convergent vers une prévision de croissance annuelle de 1,0 % en 2026, dans un contexte marqué par une transmission limitée de la reprise à l'emploi et par le maintien d'un comportement prudent des agents économiques. Après être revenue autour de 1 % en 2025, l'inflation pourrait se redresser légèrement entre 1,3 % et 1,5 % en 2026, sous l'effet des prix de l'énergie et de phénomènes d'effets de base. Ce contexte marque une rupture nette avec la période de forte inflation, sans pour autant ouvrir une phase de croissance soutenue.

Pour les collectivités territoriales, l'année 2026 s'inscrit ainsi dans un environnement macroéconomique peu favorable, caractérisé par un faible dynamisme spontané des recettes et par la persistance de fortes rigidités sur les dépenses. L'absence de nouvelles marges de manœuvre renforce la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux, sélectif et stratégique, fondé sur une hiérarchisation renforcée des priorités publiques

### CONTEXTE LOCAL

Au vu du contexte financier macroéconomique et du contexte de renouvellement électoral, le budget de la ville a été voté avec les trois orientations suivantes :

-Priorités aux projets engagés, à l'entretien, à l'amélioration du patrimoine existant et aux besoins nécessaires pour le bon fonctionnement des services.

-Préservation de la capacité d'investissement de la future équipe municipale.

-Gestion prudente dans un contexte d'incertitude pour laisser la possibilité à la nouvelle équipe d'ajuster la trajectoire budgétaire en juin 2026 lors de l'établissement du budget supplémentaire,

Face à un contexte économique marqué par l'inflation et des budgets de plus en plus restreints, le CCAS est confronté aux défis majeurs en matière de gestion budgétaire et d'adaptation des politiques publiques.

Son budget dépendant des subventions de la Ville, de collectivités territoriales et organismes sociaux, subit des pressions croissantes. Cette nécessité de rationalisation des coûts doit cependant se faire sans compromettre la qualité des services offerts aux populations les plus vulnérables.

Face à la montée de la précarité et des inégalités, il est nécessaire de poursuivre des programmes d'accompagnement aux besoins de la population. L'une des clés de réussite sera de développer la coopération entre les différents acteurs du territoire, comme réponses globales et complémentaires par un réseau de solidarité structuré.

CCAS

Rétrospectives financières

I- L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025 DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

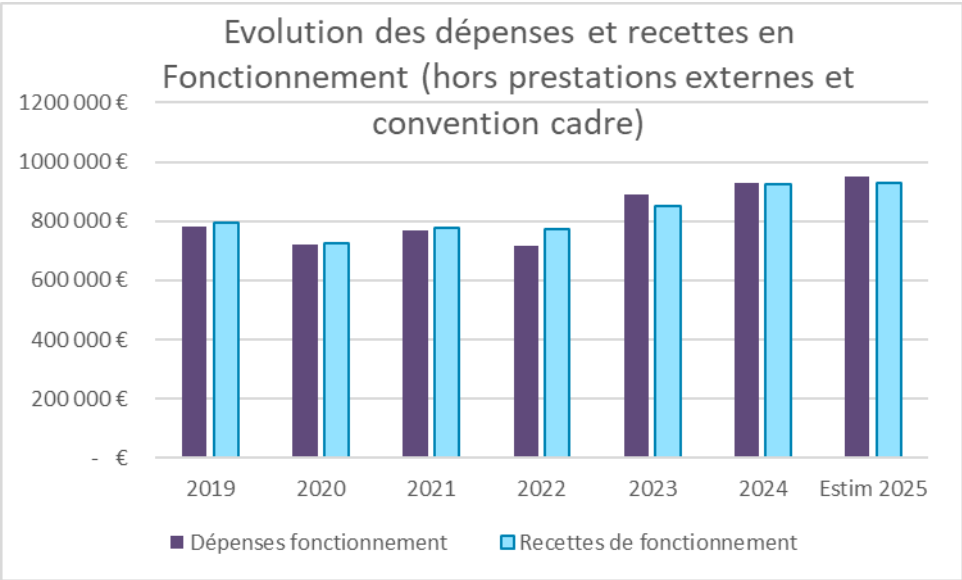
1) Les dépenses globales de fonctionnement

Afin d’apporter des éléments de compréhension, il est proposé une analyse pluriannuelle de l’évolution du budget du CCAS portant tant sur les dépenses que les recettes, au travers des chapitres budgétaires. Force est de constater que les années 2020, 2021 et 2022 ne peuvent être des éléments de référence et de comparaison en raison du contexte économique et des ressources humaines du CCAS. L’année 2019 a été à défaut, valorisée comme « année de référence ». Cependant l’année 2024 sera dorénavant l’année de référence, ayant l’ensemble de ses postes pourvu et ses capacités à mener les projets.

Evolution des dépenses globales de fonctionnement

|                                                                     | 2019             | 2020             | 2021             | 2022             | 2023             | 2024             | 2025             | Evolution         |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Dépenses fonctionnement globales                                    | 958 309 €        | 913 431 €        | 948 580 €        | 890 573 €        | 1 044 965 €      | 1 073 988 €      | 1 086 900 €      | basée<br>sur 2019 |
| Neutralisation convention cadre                                     | - 58 003 €       | - 63 767 €       | - 64 184 €       | - 63 346 €       | - 62 952 €       | - 64 774 €       | - 65 000 €       |                   |
| Neutralisation prestations externalisées : repas et télé-assistance | - 120 283 €      | - 127 805 €      | - 115 578 €      | - 109 223 €      | - 92 071 €       | - 81 532 €       | - 69 443 €       |                   |
| <b>Evolution réelle hors prestations externes</b>                   | <b>780 023 €</b> | <b>721 859 €</b> | <b>768 818 €</b> | <b>718 004 €</b> | <b>889 942 €</b> | <b>927 682 €</b> | <b>952 457 €</b> | <b>22,1%</b>      |

De plus, d’un point de vue méthodologique, il est présenté une exploitation des données en neutralisant certaines composantes. En effet, La « convention cadre » mise en œuvre à compter de 2019 permet de valoriser les ressources humaines de la Ville mises à disposition du CCAS (services ressources : Ressources humaines, Finances, Informatique, Communication et services techniques). Quant aux prestations externalisées, elles s’équilibrent mécaniquement en dépenses et en recettes.



De façon analytique, en comparant l’exécution budgétaire c’est-à-dire les montants des dépenses et des recettes réalisés sur le fonctionnement, il apparait que structurellement, le montant de dépenses annuelles est supérieur aux recettes, notamment pour les 3 dernières années.

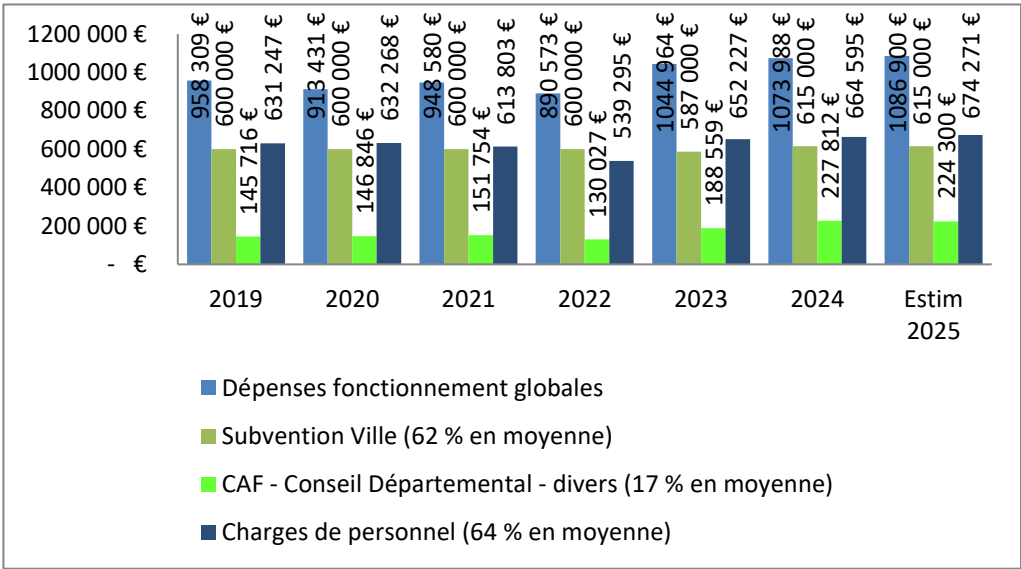
Toutefois de 2019 à 2022, le CCAS est arrivé à dégager des excédents en fonctionnement : la crise sanitaire empêchant la réalisation des actions, cumulée aux mouvements de personnel (dont la vacance des postes) qui

impliquent, en grande partie, la diminution importante des réalisations.

Pour rappel, le Budget Prévisionnel (BP) 2025 a été établi à 1 294 000 € (cumul du BP Fonctionnement 1 189 000 + BP Investissement 105 000) afin de faire face à l’inflation des prix et prestations, les investissements corrélatifs à la modernisation du VPR (travaux et logiciels), à l’augmentation du coût de la masse salariale et au développement des activités du VPR. Cette augmentation de + 1.73 % par rapport au BP 2024 (soit 22K€) avait pour finalité de maintenir la qualité du service rendu et l’accompagnement des publics fragilisés par l’isolement social et/ou la précarité, et le développement de la proposition d’actions corrélativement à l’encaissement de recettes supplémentaires.

Afin de comprendre les grandes masses financières du CCAS, tant en dépenses qu'en recettes, le graphique ci-dessous illustre la part du montant total des dépenses de fonctionnement des charges de personnel « brutes », face aux recettes des principaux cofinanceurs.

Comparatif des dépenses de fonctionnement globales (non retraitées), charges de personnel et des principales recettes

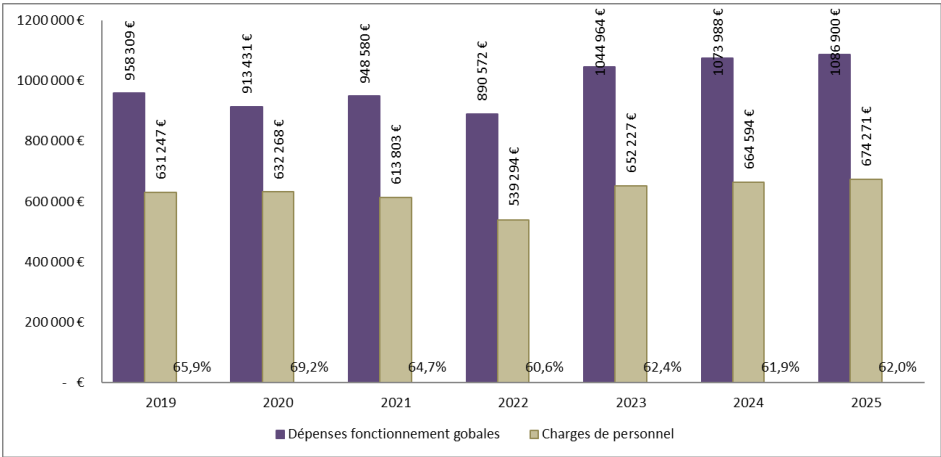


Les dépenses de fonctionnement globales 2025 (autour de 1 090 000 €) ont été inférieures au BP 2025 voté (-102K€). D'autre part, les charges de personnel ont été un peu plus importantes qu'en 2024, à nombre de postes équivalent. En effet, il a été nécessaire de pallier aux absences soit en redéployant les tâches auprès des agents présents, soit en ayant recours à des remplacements. De plus, il a été nécessaire de pallier au gel du financement d'emploi aidé durant 2 mois.

Concernant les recettes, la part de financement extérieur (hors subvention Ville) représente 17% du montant des dépenses de fonctionnement globales. Après avoir augmenté de 21% en 2024, en 2025 elle diminue légèrement à savoir -1.54% (soit -3.5K€). Le montant total des financements extérieurs représente 224.3 K€. Cela démontre un travail de fond de recherche de financements pour diversifier les recettes du VPR tout en poursuivant la réalisation d'actions qualitatives et d'intérêt reconnu.

## 2) Les dépenses de fonctionnement par nature

### Les charges de personnels

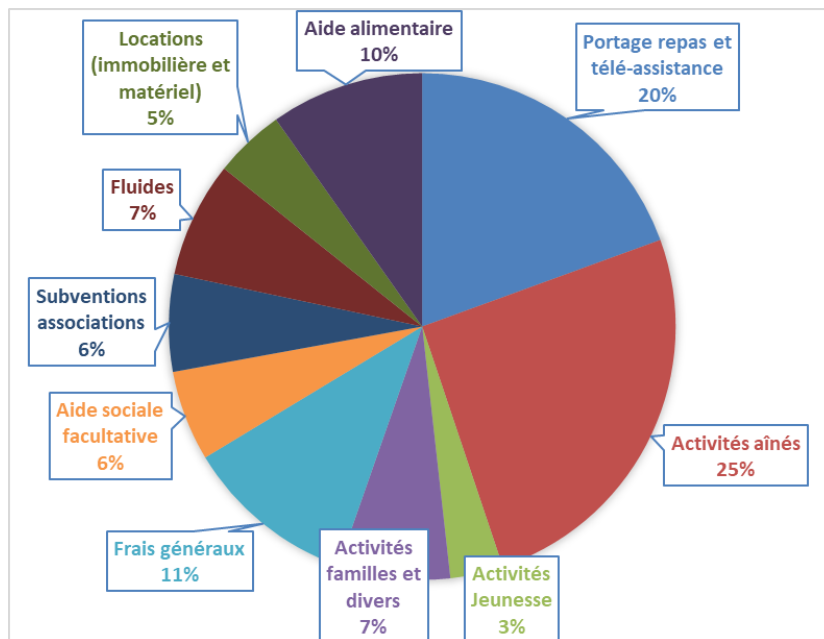


Le personnel du CCAS Village Pierre Rabhi compte 15 agents soit 13.48 Equivalent Temps Plein. En termes de mouvement RH, en mars est arrivée l'agent « chargé de l'appui logistique et administratif » en contrat aidé, et en septembre une demande de disponibilité a été accordée. Ont été comptabilisés 240 jours d'absences en maladie ordinaire.

Pour y pallier, il y a eu recours à un remplacement de 3 semaines sur le poste « Assistante de direction-Comptabilité », 3 jours sur poste gestion administrative du centre social, et sur le poste d'animateur sur les vacances d'octobre et les mercredis et samedis soit 20 journées. Un CDD de 2 mois a été nécessaire en attendant la possibilité de recrutement en emploi aidé de l'agent chargé de la logistique à l'épicerie.

## Les principales natures des dépenses en fonctionnement

Part en % des principales dépenses 2025 en fonctionnement (hors charges de personnel)



Afin de se donner une représentation des natures des dépenses du CCAS, le graphique ci-contre représente pour l'année 2025, la part des budgets utilisés pour les dépenses de fonctionnement les plus impactantes (hors charges de personnel).

Force est de constater que la part des dépenses allouée au portage de repas et téléassistance est l'une des plus importantes. Cependant cette part de dépense s'équilibre en totalité en recette

En termes de programme d'actions, la part du budget consacrée au secteur aînés est la plus importante. Cela s'explique notamment par l'organisation de 2 voyages par an, qui viennent gonfler le montant des dépenses.

Est à noter que ces dépenses font également l'objet de recettes : par des participations financières individuelles mais également des demandes de subventions.

|              | Portage repas et télé-assistance | Activités aînés | Activités Jeunesse | Activités familles et divers | Frais généraux | Aide sociale facultative | Subventions associations | Fluides  | Locations (immobilière et matériel) | Aide alimentaire | Obsèques indigents |
|--------------|----------------------------------|-----------------|--------------------|------------------------------|----------------|--------------------------|--------------------------|----------|-------------------------------------|------------------|--------------------|
| ■ Estim 2025 | 69 443 €                         | 90 696 €        | 12 049 €           | 25 447 €                     | 39 298 €       | 20 614 €                 | 22 156 €                 | 26 364 € | 16 057 €                            | 34 945 €         | - €                |
| ■ 2024       | 81 532 €                         | 80 543 €        | 10 686 €           | 19 468 €                     | 35 907 €       | 18 904 €                 | 22 957 €                 | 32 397 € | 16 897 €                            | 29 988 €         | - 1 €              |
| ■ 2023       | 92 070 €                         | 72 734 €        | 9 077 €            | 14 894 €                     | 34 946 €       | 17 362 €                 | 20 765 €                 | 29 106 € | 20 927 €                            | 31 082 €         | 2 514 €            |
| ■ 2022       | 109 222 €                        | 70 493 €        | 8 897 €            | 4 315 €                      | 31 377 €       | 22 534 €                 | 22 042 €                 | 20 087 € | 18 334 €                            | 23 885 €         | 2 282 €            |
| ■ 2021       | 115 576 €                        | 58 361 €        | 8 929 €            | 5 464 €                      | 35 667 €       | 24 435 €                 | 20 128 €                 | 19 436 € | 16 880 €                            | 8 876 €          | 3 795 €            |
| ■ 2020       | 127 805 €                        | 6 017 €         | 8 286 €            | 3 220 €                      | 26 236 €       | 25 430 €                 | 25 483 €                 | 16 030 € | 19 128 €                            | 8 134 €          | 1 784 €            |
| ■ 2019       | 120 283 €                        | 64 215 €        | 16 038 €           | 8 425 €                      | 27 909 €       | 20 649 €                 | 21 010 €                 | 18 484 € | 18 312 €                            | 7 471 €          | 3 458 €            |

La part « activités Familles et Divers » englobe à la fois l'ensemble de la programmation portée au titre de la parentalité et y a été ajouté l'ensemble des actions tout public porté en transversalité par les équipes du VPR. Les dépenses du secteur Famille et Parentalité représente environ 18 K€. Les événementiels tels que La Magie de Noël, le repas des bénévoles, l'initiation au Baskin, la lutte contre la précarité menstruelle, Village en Fête ainsi que les actions en lien avec réécriture du Projet Social et les outils d'animation transverses à la Pause Café (et aux jeux de société) ont été intégrés à cette ligne de dépenses ce qui explique le montant. Dans les activités Jeunesse, est inscrit également le séjour Franco-Allemand.

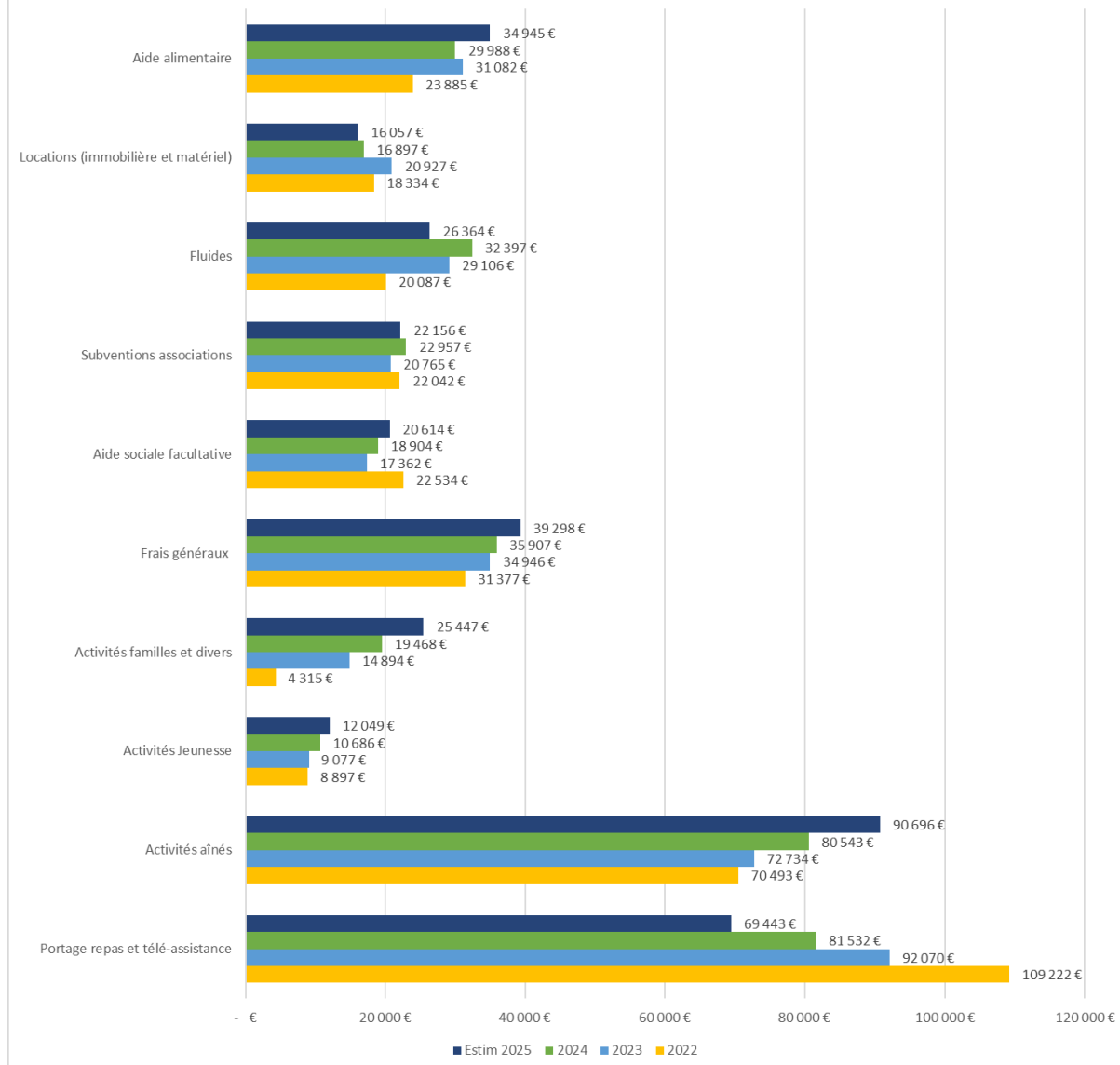
Concernant le montant des aides sociales facultatives pour 2025, il est estimé autour de 20K€ dont 3K€ pour l'achat de Chèques Accompagnement Personnalisé (dont environ 1,5K€ non consommés).

L'aide alimentaire correspond notamment aux dépenses relatives au fonctionnement de l'épicerie sociale Colibris, (ouverte en avril 2022) qui s'élève à environ 34K€. En effet, le nombre de bénéficiaires a augmenté étant une réponse à un besoin d'accompagnement social et de soutien alimentaire.

Pour le portage de repas et la téléassistance, l'évolution des dernières années s'explique par le nombre de clients qui a connu un pic avec le confinement et qui redescend année après année. Cette diminution peut s'expliquer en partie par le délai d'attente d'entrée en établissement pour personne âgée qui s'est drastiquement réduit, depuis la crise sanitaire et par l'augmentation du coût de la vie.

Comme envisagé, la part des dépenses réelles pour les fluides a fortement diminuée, soit environ -18%, d'une part pour le gaz grâce à la baisse des consommations et des prix ; et d'autre part pour l'électricité avec une baisse de prix.

### Décomposition principales dépenses de fonctionnement par nature (hors charges de personnel et hors éléments exceptionnels)



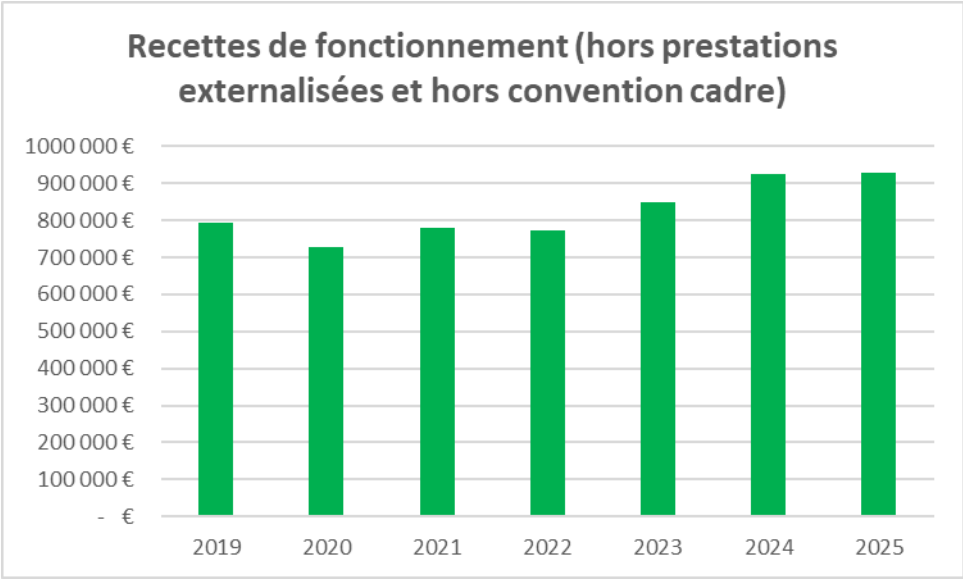
NB : les montants des « aides sociales facultatives », ainsi que « Familles et divers » sont des données brutes non traitées pour l'exercice 2025

3) Les principales recettes en fonctionnement

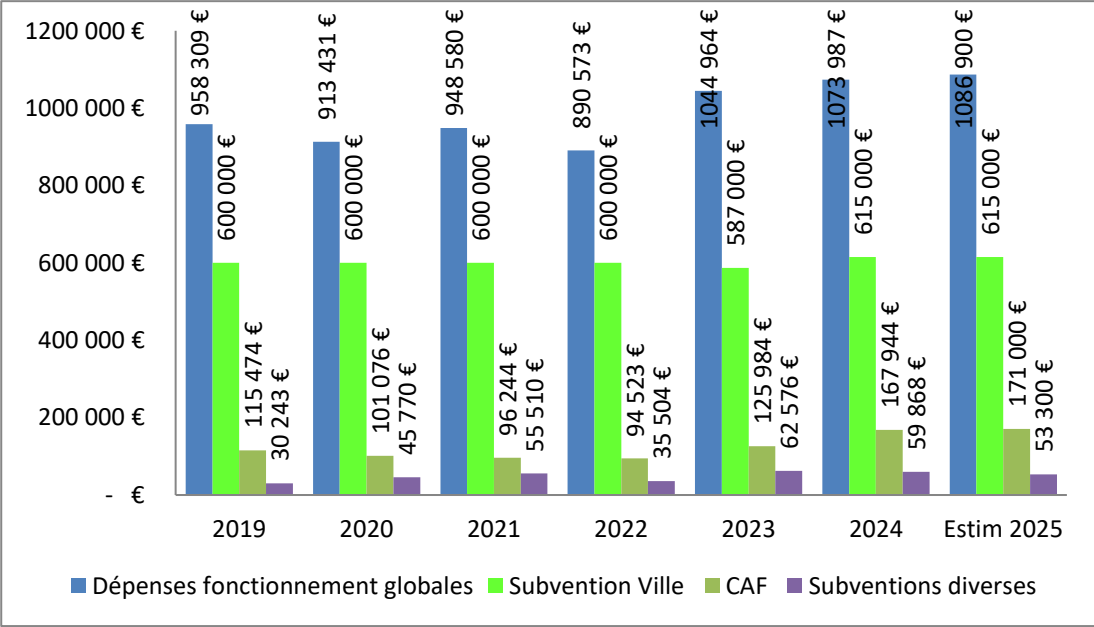
Comme pour le chapitre sur les dépenses, le principe méthodologique retenu est celui d'un exercice comptable neutralisant certaines composantes dont la « convention cadre » (actée en 2019) et les prestations de portage de repas et de téléassistance (dépenses=recettes), ainsi que l'année 2019 comme élément de comparaison.

Evolution des recettes globales de fonctionnement

|                                                                     | 2019        | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        |                                |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Recettes globales fonction.                                         | 1 057 954 € | 1 020 898 € | 1 065 620 € | 1 065 771 € | 1 182 160 € | 1 207 865 € | 1 197 070 € | Evolution<br>basée<br>sur 2019 |
| Neutralisation convention cadre                                     | - 65 000 €  | - 65 000 €  | - 65 000 €  | - 65 000 €  | - 65 000 €  | - 65 000 €  | - 65 000 €  |                                |
| Neutralisation excédent reporté                                     | - 78 391 €  | - 99 858 €  | - 107 512 € | - 117 040 € | - 175 198 € | - 137 195 € | - 133 900 € |                                |
| Neutralisation prestations externalisées : repas et télé-assistance | - 120 040 € | - 129 346 € | - 114 952 € | - 109 963 € | - 92 281 €  | - 82 162 €  | - 69 500 €  |                                |
| Evolution réelle hors prestations externes                          | 794 523 €   | 726 694 €   | 778 156 €   | 773 768 €   | 849 681 €   | 923 508 €   | 928 670 €   | 16,9%                          |



Globalement, le pourcentage d'évolution en termes de recettes est proche de l'année passée.



Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention de la Ville versée au CCAS a été recalculée corrélative- ment au versement du « Contrat Enfance Jeunesse » directe- ment au CCAS et non plus à la Ville. Sur 2024, des finance- ments supplémentai- res ont été obtenus auprès de la CAF sur le volet Jeunesse. Est à noter une légère baisse des subventions de 3.5K€.

## Part des recettes de fonctionnement en 2025 (hors subvention Ville)

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

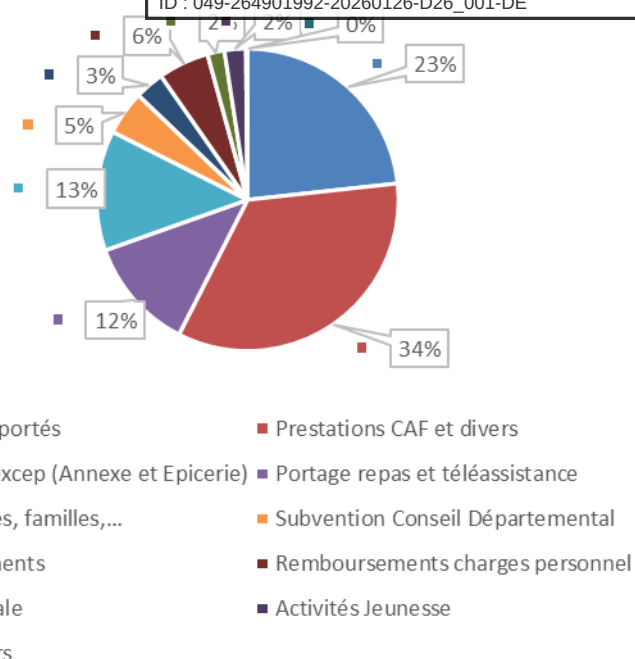
Publié le

ID : 049-264901992-20260126-D26\_001-DE

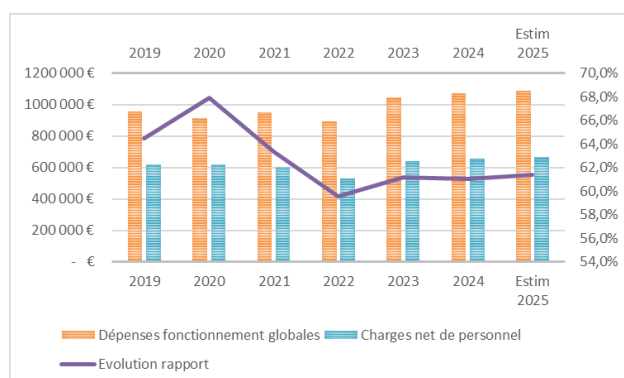


Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes du VPR se répartissent approximativement comme suit :

- environ 52% des recettes totales sont constituées par la subvention de la Ville
- environ 11% par les excédents reportés
- environ 19% par les prestations CAF et autres sources de financement (ANDES, Carsat, Département, etc.)
- environ 6% de la tarification du portage de repas et téléassistance
- environ 7% du produit des tarifications d'activité.



## Relatives aux charges du personnel



Les recettes perçues sont relatives aux remboursements pour maladies des agents contractuels ou affiliés CNRACL (moins de 28h travaillés par semaine) et aux aides pour les emplois aidés.

Est intégrée la part de remboursement par la Ville de la moitié du poste de Chargé de mission Citoyenneté.

## La part des recettes en fonctionnement par nature

|                                       | 2019               | 2020               | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Excédents reportés                    | 78 391 €           | 99 858 €           | 107 512 €          | 117 040 €          | 175 198 €          | 137 194 €          | 133 900 €          |
| Prestations CAF et divers             | 99 150 €           | 113 296 €          | 101 986 €          | 104 867 €          | 148 186 €          | 197 197 €          | 197 100 €          |
| Subvention excep (Annexe et Epicerie) | 19 254 €           |                    | 16 980 €           |                    |                    |                    |                    |
| Portage repas et téléassistance       | 120 040 €          | 129 301 €          | 114 952 €          | 109 962 €          | 92 280 €           | 82 162 €           | 69 500 €           |
| Activités ainés, familles,...         | 68 921 €           | 15 494 €           | 45 667 €           | 65 601 €           | 66 532 €           | 68 988 €           | 74 000 €           |
| Subvention Conseil Départemental      | 27 313 €           | 33 550 €           | 32 788 €           | 25 160 €           | 40 373 €           | 30 615 €           | 27 200 €           |
| Loyers logements                      | 8 898 €            | 13 174 €           | 15 022 €           | 15 193 €           | 16 273 €           | 19 094 €           | 18 000 €           |
| Remboursements charges personnel      | 13 270 €           | 12 215 €           | 12 684 €           | 9 098 €            | 32 331 €           | 32 651 €           | 31 300 €           |
| Epicerie sociale                      |                    |                    |                    | 5 620 €            | 8 828 €            | 11 172 €           | 10 500 €           |
| Activités Jeunesse                    | 7 762 €            | 2 949 €            | 3 029 €            | 8 095 €            | 5 638 €            | 6 775 €            | 13 200 €           |
| Dons et divers                        | 1 €                | 954 €              | 2 182 €            | 1 746 €            | 333 €              | 57 €               | 900 €              |
| Subvention Ville                      | 600 000 €          | 600 000 €          | 600 000 €          | 600 000 €          | 587 000 €          | 615 000 €          | 615 000 €          |
| <b>TOTAUX</b>                         | <b>1 043 000 €</b> | <b>1 020 791 €</b> | <b>1 052 802 €</b> | <b>1 062 382 €</b> | <b>1 172 972 €</b> | <b>1 200 905 €</b> | <b>1 190 600 €</b> |

Pour conclure, les crédits alloués en 2025 ont permis de réaliser des projets fédérateurs et nécessaires à la réécriture du projet social. Les événements ont permis de valoriser les outils et dispositifs existants tels que les malles pédagogiques, la Cabane des Familles, l'atelier d'insertion L'Etape, le transport solidaire et les mobilités, etc.

**1) Les dépenses d'investissement.**

Le CCAS n'étant pas propriétaire de bâtiments, le volet investissement est beaucoup plus restreint que le volet fonctionnement. Pour rappel, sur le BP 2024 a été réalisé l'achat d'un véhicule 9 places en remplacement de celui loué. Cet investissement a fait l'objet de 2 recherches de financement.

Sur le BP 2025, a été réalisé le Programme Annuel de Prévention en matière changement de mobiliers de bureaux corrélativement aux préconisations du Préventeur : soit 7 bureaux et les fauteuils de bureau. Également, 3 armoires ont été achetées. Pour l'épicerie sociale une table élévatrice a été acquise ainsi qu'un meuble « à produits en vrac » ainsi que 2 tables à roulettes pour une salle d'activité de l'espace Colibris. Pour le confort thermique, un lot de ventilateurs pour les bureaux a été acquis chez Envie Anjou.

En complément, le programme de modernisation du matériel informatique a permis de doter de double écran les postes de travail le nécessitant. Du matériel nécessaire à la réalisation des animations a été acheté. Le photocopieur n'étant plus couvert par le contrat de maintenance, il a été remplacé par un nouveau.

La comptabilité publique impose d'amortir les investissements afin de reconstituer les crédits pour renouveler le matériel acheté. Ainsi, chaque dépense d'investissement « amortissable » vient alimenter automatiquement les dotations d'amortissement.

Enfin en matière d'accompagnement éducatif budgétaire, un des leviers du Règlement des aides sociales facultatives est l'octroi d'un prêt à taux zéro par le CCAS. Ce dispositif n'a pas été actionné en 2025.

Ainsi, environ 28 K€ sur les 105K€ ont été consommés sur le BP 2025.

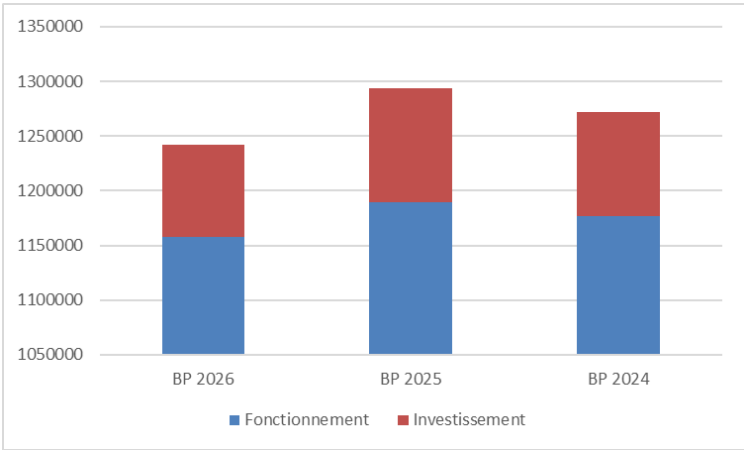
**2) Les recettes d'investissement**

Les recettes en Investissement sont constituées notamment des excédents d'investissement reportés, des dotations aux amortissements. Des dotations extérieures en investissement, dont le FC-TVA, ont été perçues pour environ 6.4K€. S'ajoutent les encaissements de cautions pour les hébergements d'urgence et les remboursements de prêts du CCAS aux usagers. Les dépenses étant équilibrées par les recettes, cette section s'équilibre à environ 65K€.

CCAS

# Orientations budgétaires 2026

Au vu des projections budgétaires estimées pour 2026, la proposition ci-après a été établie sur la construction d’un budget prévisionnel total de **1 242 000€** (cumul du BP Fonctionnement + BP Investissement) soit –52K€ par rapport au BP2025. Le CCAS n’étant pas propriétaire de patrimoine bâti, la part « investissement » reste minime.



En travaillant sur l’optimisation des dépenses face à l’augmentation des coûts de la masse salariale et des dotations en investissement, tout en veillant à disposer d’une enveloppe pour les dépenses imprévues, il est proposé une diminution de -2.6% par rapport au Budget Prévisionnel (BP) 2025 soit -31K€.

Cette proposition permet de maintenir une qualité de service rendu et l’accompagnement des publics fragilisés par l’isolement social et/ou la précarité. Les excédents reportés ont été redéployés à hauteur de 110K€ pour assurer l’équilibre budgétaire, pour des dépenses imprévues et le virement à la section d’investissement.

## I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 sont d’environ 1 090 K€ soit -102K€ par rapport au BP 2025 voté. En réalité, les crédits alloués aux aides sociales facultatives n’ont été consommés qu’à 60%, en raison de l’orientation plus forte vers l’épicerie sociale. La gestion rigoureuse des charges de personnel et des remplacements cumulés à l’optimisation des dépenses, par rapport aux services proposés, ont porté leurs fruits.

**ORIENTATIONS BP 2026 :** Au vu des réalisations budgétaires 2025 et en tenant compte d’une possible stabilisation de l’inflation des prix et des coûts des prestations, il est proposé d’ajuster la prévision budgétaire en réalisant:

- une minoration du montant des frais généraux (dont l’entretien bâtiments et véhicules, les assurances, les redevances des logiciels, les frais de communication, reprise en régie de l’entretien de l’espace Colibris) d’environ 15% par rapport au BP 2025, ce qui s’approche de la réalisation 2025.
- un très léger ajustement des autres postes de dépenses par rapport au BP 2025 en étant plus proche de la réalisation 2025.

## 2) Charges de personnel

L'année passée a permis de stabiliser les équipes et de travailler sur l'organisation des services afin d'assurer une continuité de services malgré un développement des activités proposées et des événementiels engendrant des heures de travail. Environ 95% des crédits alloués à la masse salariale ont été consommés.

**ORIENTATIONS BP 2026** : outre le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) et le Complément de Traitement Indiciaire, la hausse de la cotisation CNRACL pour 2026 est de +3% ce qui engendre 6 K€ de dépense supplémentaire. De plus, la hausse du SMIC aura également un effet en 2026, mais uniquement sur les contrats CEE (+1.8%).

Pour répondre à l'ensemble de ces éléments, il est proposé une augmentation d'environ +2.5 % du chapitre Charges de personnel par rapport au BP 2025 pour assurer notamment le remplacement d'un congès maternité et l'arrêt de l'emploi aidé.

## 3) Les aides sociales facultatives

Le règlement des aides sociales facultatives en vigueur a été voté au Conseil d'Administration du 23 janvier 2023. Il a été construit pour répondre aux conséquences sociales et économiques touchant les publics en fragilité. Aussi, les orientations proposées ont pour objectif de soutenir les situations d'urgence par l'accès inconditionnel à l'aide alimentaire, de renforcer le soutien aux familles, d'accélérer l'accès aux droits, d'amortir les aléas de la vie venant déstabiliser l'équilibre budgétaire des plus fragiles. A ce titre, différentes aides ont vu leur plafond augmenter et de nouvelles aides sont venues compléter celles existantes. Pour l'année 2025, environ 60% du budget consacré aux aides sociales facultatives a été consommé. Depuis la fermeture du site de la Claverie, le CCAS est beaucoup moins sollicité concernant les frais d'obsèques pour les indigents.

**ORIENTATIONS BP 2026** : il est proposé de maintenir une enveloppe budgétaire équivalente au BP 2025 pour répondre aux besoins de nos administrés les plus en difficulté et en palliant le désengagement des aides d'autres collectivités. L'objectif poursuivi est d'accorder des aides adaptées et d'accompagner les usagers dans une logique préventive et éducative. Afin de ne pas venir saturer le fonctionnement de l'épicerie sociale, une orientation vers les autres dispositifs d'aides sera plus facilement octroyée, notamment les chèques alimentaires.

## 4) Le soutien au milieu associatif

Les associations jouent un rôle essentiel en termes de cohésion sociale entre les habitants et de dynamique d'animations (voire de socialisation) du territoire. Fort d'un terreau associatif important à Saint-Barthélemy-d'Anjou, le CCAS a vocation à soutenir celles intervenant notamment en direction d'un public fragilisé. Ainsi, il est souhaité soutenir en priorité les associations ayant un impact sur le territoire, menant une action d'intérêt général et/ou de lien social et qui s'inscrivent dans une démarche de laïcité. Le budget 2025 pour cette enveloppe budgétaire a été consommé à 85%.

**ORIENTATIONS BP 2026** : il est essentiel de maintenir une enveloppe budgétaire répondant au besoin des associations. Au vu du niveau de dépenses réelles au cours des 5 dernières années, il est préconisé de maintenir la ligne budgétaire à l'identique du BP 2025. Cette proposition offre l'opportunité d'accompagner financièrement des projets associatifs en cours d'année.

## II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Participation de la Ville

Le budget du CCAS devant se construire de façon équilibrée, la participation financière de la Ville vient s'inscrire en équilibre afin que les « dépenses = recettes ». Mettant en œuvre les politiques publiques municipales de solidarités, de cohésion sociale et de participation des habitants, la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou soutient financièrement le CCAS par une subvention annuelle depuis 2024 qui s'établit à 615K€.

De plus, à cette subvention s'ajoute le remboursement de 50% du salaire du Chargée de mission Citoyenneté et vie associative réalisant une partie de ses missions en faveur de la politique de participation citoyenne municipale.

**ORIENTATIONS BP 2026 :** Force est de constater que l'équilibre structurel du VPR reste fragile malgré la recherche de financement extérieur et des efforts en termes de fonctionnement. Au vu des coûts de la masse salariale inhérente à la réglementation, du développement important des activités et du public touché, la Ville poursuit son soutien et le pérenise par l'octroi d'une subvention identique à 2025, à hauteur de 615 K€. En complément, la Ville reprend en régie la gestion de l'entretien des locaux Colibris.

### 2) Les recettes liées aux prestations externalisées

Le CCAS a contractualisé sur le champs du portage de repas à domicile et de la téléassistance auprès d'opérateurs privés. Les dépenses de fonctionnement inscrites sont intraséquentement liées aux recettes perçues. Ainsi, le montant des dépenses sera égal aux recettes car basé sur les facturations des clients.

**ORIENTATIONS BP 2026 :** inscription du même montant qu'au BP 2025, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement pour ces enveloppes budgétaires.

### 3) Les recettes liées aux participations individuelles

Un large panel d'activités proposé par le CCAS fait l'objet d'une tarification spécifique. Elle est supportée par la participation individuelle des bénéficiaires des activités, au travers de régies, telles que les aînés pour le voyage ou des ateliers, la jeunesse pour des sorties et activités, la parentalité pour certaines actions mais également les paiements des achats à l'épicerie sociale par les bénéficiaires.

**ORIENTATIONS BP 2026 :** il est proposé d'inscrire les montants de recettes « prudentes » en se basant sur l'exécution du BP 2025. Ainsi, il est proposé d'inscrire environ environ 86K€ soit +4%.

### 4) Les recettes liées aux recherches de financements extérieurs

L'un des financeurs le plus important du CCAS est la CAF. Les aides financières de la CAF aux partenaires visent à développer des services sur l'ensemble du territoire, notamment dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale. A ce titre, le CCAS perçoit de la CAF des aides et des prestations de service en fonction des services rendus à la population dont la jeunesse, mais également l'animation de la vie sociale au titre du Centre social et de la parentalité.

Le Département du Maine-et-Loire, l'Association Nationale de Développement des Epiceries Sociales (ANDES), la Conférence des Financeurs 49 et la CARSAT font l'objet de dépôt de dossiers de demandes de cofinancement tous les ans. Ainsi au total, 207K€ de recettes étaient inscrites au BP 2025.

**ORIENTATIONS BP 2026** : même si au vu des recettes réalisées auprès des partenaires financiers, supérieures de 10 % au BP 2025, au vu du désengagement des financeurs, il est proposé d'inscrire au BP 2026, en diminution de -5.5% par rapport au BP 2025 (soit + 11.4K€).

Tableaux synoptiques des propositions d'orientations budgétaires

| Dépenses de fonctionnement    |                              |                                                             |                    |                    |                 |                    |                   |              |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-------------------|--------------|
| Chapitres comptables          |                              | Nature                                                      | Estim CA 2025      | BP 2025            | DM 2025         | DOB 2026           | BP 2025/DOB 2026  |              |
| 011                           | Charges à caractère général  | Dépenses liées activités                                    | 131 300 €          | 96 000 €           | 22 000 €        | 98 000 €           | 2 000 €           | 2,1%         |
|                               |                              | Prest. portage repas, télé-assistance                       | 69 500 €           | 107 000 €          |                 | 107 000 €          |                   | 0,0%         |
|                               |                              | Frais généraux et divers                                    | 108 000 €          | 118 600 €          |                 | 100 600 €          | - 18 000 €        | -15,2%       |
| 012                           | Charges de personnel         | Charges hors convention cadre                               | 634 000 €          | 671 000 €          |                 | 688 000 €          | 17 000 €          | 2,5%         |
|                               |                              | Convention cadre                                            | 65 000 €           | 65 000 €           |                 | 65 000 €           |                   | 0,0%         |
| 65                            | Autres charges               | Secours, aides, subv. associations, abonnement logiciels... | 53 800 €           | 67 000 €           |                 | 68 400 €           |                   | 0,0%         |
| 67                            | Charges exceptionnelles      |                                                             | 1 300 €            | 8 000 €            |                 | 4 000 €            |                   | 0,0%         |
| 042                           | Dotations aux amortissements |                                                             | 23 800 €           | 33 000 €           |                 | 27 000 €           |                   | 0,0%         |
| <b>Dépenses hors virement</b> |                              |                                                             | <b>1 086 700 €</b> | <b>1 165 600 €</b> | <b>22 000 €</b> | <b>1 158 000 €</b> | <b>- 7 600 €</b>  | <b>-0,7%</b> |
| 023                           | Virement section investis.   |                                                             |                    | 23 400 €           |                 |                    | - 23 400 €        | NS           |
| <b>TOTAUX</b>                 |                              |                                                             | <b>1 086 700 €</b> | <b>1 189 000 €</b> | <b>22 000 €</b> | <b>1 158 000 €</b> | <b>- 31 000 €</b> | <b>-2,6%</b> |

| Recettes de fonctionnement            |                                |                                             |                    |                    |                 |                    |                   |              |
|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-------------------|--------------|
| Chapitres comptables                  |                                | Nature                                      | Estim CA 2025      | BP 2025            | DM 2025         | DOB 2026           | BP 2025/DOB 2026  |              |
| 70                                    | Produits des services          | Participations bénéficiaires/usagers        | 100 400 €          | 82 600 €           | 8 000 €         | 86 000 €           | 3 400 €           | 4,1%         |
|                                       |                                | Portages repas, télé-assistance             | 69 500 €           | 107 000 €          |                 | 107 000 €          |                   | 0,0%         |
| 74                                    | Dotations, participations      | Partenaires ext. : CAF                      | 171 000 €          | 161 500 €          |                 | 162 100 €          | 600 €             | 0,4%         |
|                                       |                                | Partenaires ext. : Conseil Départ. + divers | 57 300 €           | 45 400 €           | 14 000 €        | 33 400 €           | - 12 000 €        | -26,4%       |
| 75                                    | Produits gestion courante      | Loyers                                      | 16 370 €           | 10 500 €           |                 | 10 500 €           |                   | 0,0%         |
|                                       |                                | Subvention Ville (hors conv. cadre)         | 550 000 €          | 550 000 €          |                 | 550 000 €          |                   | 0,0%         |
|                                       |                                | Subvention Ville (convention cadre)         | 65 000 €           | 65 000 €           |                 | 65 000 €           |                   | 0,0%         |
| 013/70                                | Atténuations charges           | Remboursements sur rémunérations            | 27 400 €           | 26 122 €           |                 | 26 000 €           | - 122 €           | -0,5%        |
| 042                                   | Opér. transfert entre sections | Reprise amortis. subv. véhicule             | 6 100 €            | 7 000 €            |                 | 8 000 €            |                   | 0,0%         |
| <b>Recettes hors excédent reporté</b> |                                |                                             | <b>1 063 070 €</b> | <b>1 055 122 €</b> | <b>22 000 €</b> | <b>1 048 000 €</b> | <b>- 7 122 €</b>  | <b>-0,7%</b> |
| 002                                   | Excédent fonction. reporté     |                                             | 134 000 €          | 133 878 €          |                 | 110 000 €          | - 23 878 €        | -17,8%       |
| <b>TOTAUX</b>                         |                                |                                             | <b>1 197 070 €</b> | <b>1 189 000 €</b> | <b>22 000 €</b> | <b>1 158 000 €</b> | <b>- 31 000 €</b> | <b>-2,6%</b> |

### III – INVESTISSEMENTS : LES DEPENSES ET RECETTES

Le CCAS n'étant pas propriétaire de bâtiments, le volet investissement est beaucoup plus restreint. Néanmoins, l'équipement de l'épicerie sociale a nécessité des investissements importants au cours de 2021 et 2022. En 2023, il a été possible d'acquérir un minibus en remplacement de celui que nous louons.

D'autre part, a été acté au budget 2025 de la Ville de Saint-barthélemy-d'Anjou la rénovation du hall d'accueil du Village Pierre Rabhi, par des travaux relativement conséquents (environ 220 K€ en investissement). En complément de ces travaux, il a été nécessaire de pouvoir se doter de mobiliers adaptés et d'équipements pour garantir de bonnes conditions de travail des agents et d'accueil des usagers.

La comptabilité publique impose d'amortir les investissements afin de reconstituer les crédits pour renouveler le matériel acheté. Ainsi, chaque dépense d'investissement « amortissable » vient alimenter automatiquement les dotations d'amortissement.

Enfin, en matière d'accompagnement éducatif budgétaire, un des leviers du Règlement des aides sociales facultatives est l'octroi d'un prêt à taux zéro par le CCAS. Ce dispositif est impacté comptablement à la section Investissement.

#### ORIENTATIONS BP 2026 : Il est proposé les orientations ci-dessous :

| Dépenses d'investissement                                              |                                |                                     |                 |                  |         |                 |                   |               |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|---------|-----------------|-------------------|---------------|
| Chapitres comptables                                                   |                                | Nature                              | Estim CA 2025   | BP 2025          | DM 2025 | DOB 2026        | BP 2025/DOB 2026  |               |
| 20                                                                     | Immobilis. incorporelles       | Logiciels                           |                 |                  |         | 2 000 €         | 2 000 €           | NS            |
| 21                                                                     | Immobilis. corporelles         | Matériels, mobiliers, agenc. divers | 20 857 €        | 89 000 €         |         | 56 346 €        | - 32 654 €        | -36,7%        |
| 042                                                                    | Opér. Transfert entre sections | Reprise amortis. subv. véhicule     | 6 033 €         | 7 000 €          |         | 8 000 €         |                   |               |
| 16                                                                     | Emprunts et dettes             | Remboursements cautions             | 960 €           | 4 000 €          |         | 4 000 €         | - €               | 0,0%          |
| 27                                                                     | Immobilis. financières         | Versement prêts                     |                 | 5 000 €          |         | 5 000 €         | - €               | 0,0%          |
|                                                                        |                                |                                     | <b>27 850 €</b> | <b>105 000 €</b> |         | <b>75 346 €</b> |                   |               |
| Commandes engagées non mandatées au 31/12/2025 : à reporter au BP 2026 |                                |                                     |                 |                  |         | 8 654 €         |                   |               |
|                                                                        |                                |                                     |                 |                  |         | <b>84 000 €</b> | <b>- 21 000 €</b> | <b>-20,0%</b> |

Il est envisagé de se doter d'un logiciel de gestion du temps de travail afin d'avoir le même outil de suivi des heures des agents annualisés à l'instar de la Ville.

| Recettes d'investissement |                                 |                                   |                 |                  |         |                 |                   |               |
|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------|---------|-----------------|-------------------|---------------|
| Chapitres comptables      |                                 | Nature                            | Estim CA 2025   | BP 2025          | DM 2025 | DOB 2026        | BP 2025/DOB 2026  |               |
| 001                       | Excédent investis. reporté      |                                   | 21 209 €        | 21 209 €         |         | 45 216 €        | 24 007 €          | 113,2%        |
| 040                       | Dotations amortis. investis.    | Amortis. matériels                | 23 769 €        | 33 000 €         |         | 27 000 €        | - 6 000 €         | -18,2%        |
| 10/13                     | Dotations Etat et sub. diverses | Subv. s/investissements, FCTVA    | 18 786 €        | 18 391 €         |         | 2 784 €         | - 15 607 €        | -84,9%        |
| 021                       | Virement section fonction.      |                                   |                 | 23 400 €         |         |                 | - 23 400 €        | NS            |
| 16                        | Emprunts et dettes              | Encaissements cautions sur loyers | 649 €           | 4 000 €          |         | 4 000 €         | 0 €               | 0,0%          |
| 27                        | Immobilis. financières          | Remboursements Prêts              |                 | 5 000 €          |         | 5 000 €         | - €               | 0,0%          |
|                           |                                 |                                   | <b>64 413 €</b> | <b>105 000 €</b> |         | <b>84 000 €</b> | <b>- 21 000 €</b> | <b>-20,0%</b> |

NB : L'excédent reporté correspond à l'excédent historique de l'investissement. Excédent obligatoirement affecté à des dépenses d'investissement.

---o00o---